

Responsabilités des différents intervenants impliqués

ÉTUDIANT

L'étudiant est responsable de l'organisation de son stage. Pour ce faire, il :

- rencontre les superviseurs proposés;
- planifie avec le superviseur le déroulement du stage;
- établit avec le superviseur, au cours de la première semaine du stage, un calendrier de rencontres hebdomadaires pour le suivi du stage;
- s'intègre aux activités de l'équipe;
- respecte les valeurs éthiques et les règlements de l'établissement où il fait son stage;
- participe à la formation continue dans son milieu de stage;
- réalise le projet et la production qui lui sont confiés;
- participe aux rencontres de soutien académique.
- **Propose une version préliminaire de son rapport de stage à son superviseur au plus tard un mois après la fin de son stage**

PROFESSEURS-RESPONSABLES DES STAGES

Le professeur clinique :

- facilite la liaison entre le département et les milieux de pratique où se déroulent les stages.
- rencontre deux fois par année les étudiants pour les orienter vers des milieux de stage;
- anime les rencontres de soutien académique;
- approuve le projet de stage, s'assure que les projets des étudiants sont en conformité avec les exigences du programme et qu'ils correspondent à leurs capacités;
- soutient les superviseurs dans le déroulement des stages
- intervient en cas de conflit entre l'étudiant et son milieu de stage si le conflit ne peut être résolu avec le coordonnateur de stages du milieu;
- compile les évaluations des exposés oraux et transmet les résultats aux étudiants, aux superviseurs et à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE);
- met en place un mécanisme de formation continue des superviseurs.

Le professeur académique :

- s'assure de la pertinence des objectifs pédagogiques;
- approuve le projet de stage, s'assure que les projets des étudiants sont en conformité avec les exigences du programme et qu'ils correspondent à leurs capacités;
- soutient les superviseurs et les étudiants dans le développement conceptuel et méthodologique du projet de stage;
- participe à la formation continue des superviseurs.

COORDONNATRICE DES STAGES

La coordonnatrice des stages assure la liaison entre l'étudiant et les professeurs-responsables des stages. Elle :

- dresse une liste de sujets de stage;
- organise des séances d'information pour les futurs stagiaires;
- inscrire l'étudiant au sigle de stage sur studium;
- encadre le stagiaire dans sa démarche pour établir son choix de milieu de stage;
- coordonne les entrevues de sélection entre les stagiaires et les milieux de stage;
- maintient les liens avec les professeurs-responsables des stages;
- s'assure de la bonne marche des stages;
- répondre aux questions administratives;
- transmet l'évaluation de l'exposé oral à l'étudiant et au superviseur;
- fait parvenir et recueille le formulaire 6 – Évaluation des compétences mises en pratique (fin de stage)

SUPERVISEUR

Le superviseur est responsable de l'encadrement direct de l'étudiant durant son stage.

Avant le stage :

- reçoit les étudiants en entrevue et procède à la sélection ;
- rencontre l'étudiant choisi pour identifier un projet et des modalités d'intégration;
- planifie avec l'étudiant le déroulement du stage
- Complète le formulaire 3 - Engagement entre le superviseur et l'étudiant

Au cours des deux premières semaines de stage:

- définit avec l'étudiant le projet et ses objectifs;
- détermine la production autre que le rapport de stage;
- favorise son intégration dans le milieu.

Pendant le stage :

- se rend disponible une fois par semaine pour rencontrer l'étudiant et lui faire de la rétroaction;
- procède à « L'évaluation des compétences mises en pratique pendant le stage », formative à mi- stage et sommative à la fin du stage;
- évalue l'exposé oral et complète le formulaire : « Grille d'évaluation de l'exposé oral »;
- participe aux rencontres de soutien.

Après le stage :

- révisé et commenté, au maximum trois fois, la version préliminaire du rapport de stage et de la réflexion critique;
- donne son accord pour le dépôt du rapport de stage;
- participe au jury pour l'évaluation du rapport du projet de stage et complète le formulaire « Grille d'évaluation du rapport du projet de stage ».

PROFESSEURS ACADÉMIQUES

Les professeurs peuvent être appelés à :

- superviser ou co-superviser des stagiaires;
- participer à l'évaluation de rapports de projet de stage.